

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNÉE 1947**

---

**Service des Commissions**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS  
COMMERCIALES.**

**Mercredi 30 avril 1947. — Présidence de M. Armengaud, président.** — La commission a procédé à un échange de vues sur la proposition de résolution (n° 37), relative aux monopoles artificiels. Un examen plus approfondi de cette importante question sera confié à une sous-commission composée de MM. Colardeau, rapporteur, Rochereau, Sauer et Novat.

Elle a ensuite examiné la proposition de résolution (n° 69) de M. Laffargue, relative à l'augmentation du rendement dans les entreprises et à la revision de certains taux d'impôts. A ce sujet, le dépôt de plusieurs propositions de loi qui tendent à modifier la structure des sociétés anonymes a été évoqué. Sans méconnaître l'aspect social de l'ensemble de cette question, les commissaires

ont, après un court débat, mis en lumière l'importance des problèmes économiques qu'elle pose.

Le président a ensuite invité la commission à procéder à un échange de vues sur l'envoi d'une délégation de Conseillers de la République à la Foire de Birmingham, ce voyage devant s'effectuer conformément aux pouvoirs d'enquête précédemment obtenus.

MM. Sauer et Molinié ont contesté la nécessité des enquêtes de cette nature et précisé que les membres du groupe communiste n'y participeraient pas.

Par contre MM. Bardon-Damarzid et Novat ont insisté sur l'utilité de cette forme du travail parlementaire. Mme Vialle a, d'autre part, rappelé que ces enquêtes s'inscrivaient dans le cadre de la mission dévolue au Conseil de la République.

Les commissaires ont procédé à un vote sur ce point : par 14 voix contre 5, l'envoi de la délégation a été approuvé.

Ont voté pour : MM. Armengaud, Bardon-Damarzid, Brizard, Debray, Duclercq, Dumas, Gadoin, Gargominy, Liénard, Novat, Siaux, Mlle Trinquier, Mme Vialle, M. Charles-Cros.

Ont voté contre : MM. Coste, Colardeau, Le Coent, Molinié, Sauer.

La Composition de la délégation a été fixée comme suit :

MM. Armengaud, Bardon-Damarzid, Brizard, Mme Vialle.

La commission a ensuite désigné MM. Gargominy, Duclercq, Pontille et Soldani comme membres de la sous-commission d'enquête sur la Société Nationale de vente des surplus, précédemment créée.

En outre, après un débat sur les problèmes de l'approvisionnement en céréales et les remèdes à apporter à l'état de choses actuel, M. Liénard a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 153) tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence l'ensemble des mesures nécessaires pour remédier au déséquilibre et au déficit de la production en céréales, prévisibles pour la campagne 1947-1948.

Les commissaires ont enfin exprimé le désir de voir s'inscrire au programme de leurs prochaines séances un examen de l'état actuel de l'application du plan et un exposé de Mme Vialle sur les questions économiques de la France d'Outre-Mer.

## AGRICULTURE

**Mardi 29 avril 1947.** — *Présidence de M. Dulin, président.*  
— La commission a entendu un exposé de son Président sur la situation céréalière française et les mesures que nécessite cette situation.

Un débat s'est ensuite engagé, auquel ont pris part notamment MM. Brettes, Champeix, Coudé du Foresto, David, Le Terrier.

La commission a nommé M. Dulin rapporteur de sa proposition de résolution (n° 210) tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre, à la suite des révélations faites par les autorités responsables sur la situation dramatique des céréales, en vue d'assurer aux français le pain quotidien d'ici la soudure 1947.

Elle a, d'autre part, décidé de demander la discussion immédiate de cette proposition.

## FINANCES

**Mercredi 30 avril 1947.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Sur l'invitation de son Président, la commission a décidé tout d'abord de procéder immédiatement à la désignation de deux commissaires appelés à représenter le Conseil de la République au sein du Comité National d'Épargne. M. Laffargue et M. Landaboure ont été désignés à l'unanimité.

La commission a ensuite entendu la lecture du rapport pour avis de M. Henri Monnet sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la révision et à la résiliation des contrats passés par les collectivités locales avec certaines sociétés privées. Le rapporteur a insisté sur l'importance financière de ce projet, car l'état actuel des finances des collectivités locales a une incidence directe sur les finances de l'Etat et sur l'équilibre budgétaire.

En l'absence du rapport définitif de la commission de l'intérieur, saisie au fond, la commission des finances a simplement décidé de marquer, d'une part, l'importance qu'elle attache au

caractère facultatif et exceptionnel de l'engagement de la procédure de revision ou de résiliation, et, d'autre part, la nécessité de n'effectuer les reprises qui s'avéreront nécessaires que moyennant une indemnisation juste et équitable, sans toutefois que les collectivités soient tenues de se conformer aux clauses contractuelles du rachat.

L'examen détaillé des articles n'aura lieu qu'après la distribution du rapport de la commission de l'intérieur.

La commission a toutefois précisé qu'elle étudierait de façon approfondie les dispositions imposant aux collectivités, comme condition de la reprise en régie, l'obligation de déposer un projet de réorganisation du service intéressé et de réaliser par ce moyen l'équilibre financier de l'exploitation.

M. Alain Poher, rapporteur général, a été désigné comme rapporteur du projet de loi approuvant les comptes définitifs du budget local de la Réunion pour les exercices 1943 et 1944.

## MARINE ET PÊCHES

**Mercredi 30 avril 1947.** [— *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a entendu MM. Nicol et Marchegay, respectivement directeur et secrétaire général du Comité central des Armateurs de France, qui avaient été invités à exposer le point de vue de ce groupement sur le projet de loi portant statut de la marine marchande.

M. Nicol a fait du texte soumis au Parlement une critique très serrée, portant à la fois sur l'exposé des motifs et sur le dispositif.

Il a fait l'historique des difficultés surmontées par les armateurs depuis la fin de la première guerre mondiale et s'est efforcé de démontrer que la reconstitution de la flotte marchande française avait pu être réalisée dans de bonnes conditions avec une aide de l'Etat plus réduite que ne le prétendent les auteurs du projet de loi.

L'état de cette flotte, en 1939, permettait de faire face aux besoins de notre économie, notamment en ce qui concerne le transport des fruits coloniaux et des produits pétroliers.

Aujourd'hui, les armateurs sont prêts à poursuivre leur effort dans le seul intérêt national.

Une aide considérable de l'Etat leur est, certes, nécessaire, mais il ne s'agit là que de l'exécution du contrat de réquisition de la flotte marchande en septembre 1939, la réparation des dommages de guerre incombant, là comme ailleurs, à l'Etat.

M. Nicol estime, dans ces conditions, que la suspicion manifestée par le Gouvernement à l'égard des compagnies de navigation ne se justifie pas et passe à l'examen du projet de statut.

Il voit dans l'institution d'un conseil supérieur de la marine marchande une entrave excessive à l'activité des armateurs. Ceux-ci veulent bien accepter tous les contrôles de l'Etat, mais en gardant la gestion exclusive de leurs affaires.

Si l'Etat entend se substituer à eux, qu'il le fasse, mais sans spoliations ni arbitraire.

Le secteur dit « libre » ne saurait permettre le développement des initiatives personnelles indispensables dans l'exercice d'une profession aussi délicate que celle d'armateur.

Il est du devoir des armateurs, a conclu M. Nicol, d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur les dangers du statut projeté qui est un acte politique, alors que seules les préoccupations économiques devraient intervenir dans son établissement.

Après le départ de MM. Nicol et Marchegay, la commission a adopté, par 9 voix contre 6, un vœu présenté par M. Denvers tendant à la création d'une commission d'enquête sur la pêche maritime.

Enfin, elle a adopté, à l'unanimité, une motion présentée par M. Albert Jaouen, exprimant aux populations côtières éprouvées par les récentes tempêtes la sympathie de la commission et demandant au Gouvernement d'accorder des secours aux victimes.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

*Mercredi 30 avril 1947. — Présidence de M. Calonne, président.*

— Les commissaires ont procédé à la discussion et au règlement de divers points concernant les travaux des sous-commissions ; ils ont fixé, en particulier, le programme des prochaines réunions de celles-ci.

Un débat s'est engagé à propos de l'envoi d'une sous-commis-

sion d'enquête en Tunisie, au cours duquel M. Lacaze a exprimé les réserves du groupe communiste, ce dernier renonçant à désigner un de ses représentants au sein de la délégation.

MM. Longchambon, Armengaud et Coudé du Foresto ont défendu un point de vue différent et M. Pairault a rappelé que la question des pouvoirs d'enquête du Conseil de la République avait été tranchée par le règlement. La date du départ de la sous-commission a été fixée au 12 mai, le voyage s'effectuant conjointement avec celui d'une délégation de la commission de la production industrielle à l'Assemblée Nationale. Ont été désignés pour faire partie de la sous-commission : MM. Longchambon, Grimal, Siant et Paumelle.

La désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 181) de M. Jules Boyer a été reportée à la prochaine séance.

Examinant ensuite la proposition de loi (n° 106), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la révision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales, dont elle est saisie pour avis, la commission a chargé M. Grimal de lui soumettre un avant-projet de rapport sur cette question.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mardi 29 avril 1947. — *Présidence de M. Caspary, vice-président.* — La commission a procédé à l'examen de la proposition de résolution (n° 44) de M. Bernard Lafay, tendant à assurer à tous les Français couverts par une législation sociale le droit de bénéficier des médicaments agréés les mieux adaptés à leur état, dont la commission de la famille, de la population et de la santé publique a été saisie quant au fond et qui lui a été renvoyée pour avis.

Après un exposé de M. Lafay et une discussion à laquelle ont pris part notamment MM. Rehaut, Hyvrard, Renaison, Pujol, Mmes Brion et Brisset, la commission, par 10 voix contre 7, a décidé de donner un avis favorable à l'adoption de la proposition et de la compléter par un amendement tendant à y ajouter la phrase suivante : « et à introduire au sein de la commission de contrôle des médicaments près du Ministère de la Santé publique, des représentants de la Sécurité Sociale ».

Ont voté pour : MM. Abel-Durand, Grimal, Hyvrard, Jarrié, Lafay, Menu, Pujol, Rehault, Mme Saunier, M. Siabas.

Ont voté contre : M. Baret, Mmes Brion, Brisset, MM. De-france, Naime, Renaison, Rosset.

M. Rehault a été nommé rapporteur pour avis de cette proposition de résolution.

Mme Saunier a été nommée rapporteur de la proposition de résolution (n° 147), de Mme Devaud et plusieurs de ses collègues, tendant à prolonger le bénéfice de l'allocation familiale pour certaines catégories d'étudiants.

Enfin la commission a examiné un projet de loi (n° 217), relatif à la journée du 1<sup>er</sup> mai 1947 et dont la discussion immédiate a été demandée par le Gouvernement.

Le projet de loi a été adopté à l'unanimité et M. Caspary a été désigné pour le rapporter.